

C-21 Responsabilité criminelle des organisations



ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL.

LE BESOIN

- Au Québec, les accidents du travail relèvent d'un système d'indemnisation sans égard à la faute et la CNESST est l'organisme qui gère l'indemnisation des travailleurs.
- TOUTEFOIS, des poursuites en vertu du Code criminel sont possibles.
- Ainsi, une entreprise, une société, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés pourraient faire l'objet de poursuites de nature pénale.
- Les peines imposées vont des amendes contre l'organisation fautive jusqu'à l'emprisonnement pour l'individu (le dirigeant ou l'administrateur) reconnu coupable de négligence criminelle.
- Les amendes ne sont pas garanties par les polices d'assurance usuelles.

LE PRODUIT

- L'assureur s'engage à rembourser l'assuré pour toutes les sommes que ce dernier encourt à titre de frais juridiques, en regard de toute poursuite de nature pénale découlant d'un accident du travail.
- Les frais juridiques assurés comprennent les déboursés et les honoraires d'avocat de l'assuré, y compris les frais des témoins experts.
- Les frais de défense aux accusations de nature pénale sont couverts en vertu du produit offert.

RÉCLAMATIONS

Pour toute question sur la recevabilité d'une réclamation ou pour signaler une réclamation et faire ouvrir un dossier, vous devez communiquer avec le 1 866 264-8871 avant de parler à un avocat, en ayant en main le no de police 7070010.

À PROPOS BFL CANADA

Fondée en 1987 par Barry F. Lorenzetti, **BFL CANADA** est l'une des plus importantes sociétés de gestion de risques, de courtage d'assurance et de services-conseils en avantages sociaux au Canada. Avec **BFL CANADA**, vous vous associez à des professionnels compétents qui tiennent compte de vos préoccupations et de votre réalité, s'assurant ainsi de vous offrir un service pointu, sur mesure et de proximité.

POUR NOUS JOINDRE

Municipalités



Francis St-Onge
Courtier en assurance de dommages
Gestionnaire service client
T. 514 905-1767 | fstonge@bflcanada.ca



Johanne Roy
Courtier en assurance de dommages des entreprises
Gestionnaire service client
T. 450 506-1917 | jroy@bflcanada.ca